

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 16 novembre 2011

Date de convocation : 12 novembre 2011

**PRESENTS** : ZDAN Michel, Josette FERNET, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, CHENIN Joséphine, DEMESSANCE Florence, Evelyne SABATIER, MESPLES Noël, TEYSSEYRE Catherine.

**EXCUSES** : GLENADEL Jacques, NOYES Sylvie .....

**ABSENTS** : .....

**SECRETAIRE** : ...VILLAESCUSA Sylvie

**COMPTE RENDU** : Séance ouverte à 20h35

## 1. **Révision tarifs salles communales**

Gratuité pour les Grazacois pour anniversaires 18 et 20 ans, baptêmes, mariages, départs à la retraite, cérémonies d'obsèques, noces d'or 50 ans de mariage

Associations locales : assemblées générales gratuité, manifestations et expositions à but non lucratif gratuité, manifestations à but lucratif payant sauf 1<sup>er</sup> loto annuel. Coût des autres prêts et locations : salle du conseil et d'exposition et autre vocation publique non louée, salle polyvalente 50 €, salle des associations gratuité

Particuliers Grazacois : salle polyvalente 152,00 €, salle des associations 50 €

Particuliers extérieurs : salle polyvalente 450,00 €, salle des associations 100 €

Salle polyvalente : caution 750,00 € pour le bâtiment, le mobilier et l'immobilier + 50 € caution nettoyage (ces derniers seront restitués si effectués).

Salle des associations : caution 300 € pour le bâtiment, le mobilier et l'immobilier + 30 € caution nettoyage (ces derniers seront restitués si effectués).

Les conventions d'usage permanent (associations rattachées à la CCVA, associations intéressant un public Grazacois) : le Conseil Municipal sur demande expresse jugera de l'opportunité de prêt et des clauses locatives au cas par cas.

Nouveaux tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012

## 2. **Annulation délibération AGE Environnement Prestataire révision schéma communal d'assainissement**

Délibération prise à l'unanimité et mandat annulatif.

## 3. **Avis sur SCOT – Arrêté pris par Pays du Sud Toulousain**

Délibération prise à l'unanimité pour demande de dérogation concernant :

- La révision du zonage 2AU Rouge (PLU en cours de révision) en zone 1AU correspondant à 3,5 hectares pour un aménagement d'un lotissement à vocation locative sociale de plus de 50 %.
- Modification de zonage du Saurats, partie de zone 2AU en front et mitoyen au chemin communal Route de Caujac, devenant UB
- Bagnos Bas : modification du zonage 2AU enclavé en zone UB sous (les Peupliers) rendu en zone UB

- Rieutarel : toute zone N urbanisée demande de continuation de la zone UC existante au dessus du Château d'Eau englobant les parcelles urbanisées en bordure de la RD28 et jusqu'en limite de Caujac
- Julia : zone 2AU fermée, une habitation enclavée dans la zone passe en UC
- Au Village : zone naturelle frontalière à la zone UA urbain, libérée sur une bande de 20 mètres en UB avec règlement spécifique pour création de gîtes.

**4. Proposition de Colomiers Habitat concernant achat des biens communaux à Souleilla de Loumaing-Rouge en vue de réalisation d'un aménagement foncier et opération immobilière à vocation sociale**

Acceptation de la proposition de Colomiers Habitat.

Vote : abstentions : 2, contre : 0, pour : 7

**5. Validation caractéristiques zonages PLU en révision**

Délibération prise à l'unanimité pour le passage en zone 1AU dans la limite des parcelles : 25, 24, 23, 22, 21, 20 et 19 de la zone 2AU de Souleilla de Loumaing-Rouge

**6. Taxe d'aménagement (ex-Tle à l'horizon 1/03/2012) :**

*a) Zonages envisageables (unique ou géographique)*

*b) Taux (unique ou géographique)*

*c) Evaluation remplacement projet PAE zone 1AU Le Château par PUP au 1<sup>er</sup> mars 2012*

Délibération générale sur le taux global de la commune à 5 % en remplacement de la TLE prise à l'unanimité

Délibération concernant toutes les habitations en assainissement autonome pour un taux à 5 % prise à l'unanimité

Délibération concernant toutes les habitations en assainissement collectif pour l'année à venir pour un taux de 7,5 %, carte de zonage ci-jointe, prise à l'unanimité

Délibération concernant les zones à urbaniser 1AU dans le PLU en vigueur pour un taux de 15 % sur la base des documents joints (extension établissements publics, réseau de raccordement électrique, téléphone, eau, voirie et aménagement sécuritaire des accès aux routes départementales), prise à l'unanimité

**7. Lettre ouverte du personnel du SMIVOM de la Mouillonne**

Le personnel du SMIVOM présente par cette lettre leur inquiétude par rapport aux départs de certaines communes vers d'autres communautés de communes ce qui risque d'amener à une réduction du personnel découlant d'un nombre de communes inférieur à traiter.

Monsieur Le Maire propose de faire une motion avec une délibération auprès de la Préfecture pour soutenir le personnel du SMIVOM. Délibération prise à l'unanimité

**8. Chiens errants**

Délibération prise pour la prise de contact avec la société Sacpa.

Vote : abstention : 1, contre : 0, pour : 8

**9. ONF : martelage/état assiette 2012**

Monsieur le Maire présente le programme de martelage 2012. Délibération prise à l'unanimité.

**10. Décision modificative**

L'Association des Festivités Grazacois avait sollicité la collectivité pour honorer directement les factures des orchestres, animations et autres engagées par eux-mêmes pour la fête de Grazac. De ce fait, les montants honorés directement par la Mairie sur le compte

« Fêtes et Cérémonies » seront déduits du compte « Subventions Association des Festivités Grazaquoise ». Délibération prise à l'unanimité

**11. Repas des aînés**

Date : 17 décembre 2011

Devis traiteur : « Bernat » 27 €, « Pollet » 26 €, « L'Escapade » 27 €

« L'Escapade » retenu à l'unanimité.

**12. Questions diverses**

a) Point Bar, restaurant, multi-commerce

b) Une étude des coûts de téléphone et internet a été faite et laisse apparaître une augmentation de la consommation. De fait, Monsieur le Maire a demandé des devis à d'autres sociétés.

Séance levée à 00h25